

Nos engagements

Afin de vous garantir un accueil de qualité, le PETR Pays de la Jeune Loire a souhaité s'engager, aux côtés de l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne, dans une démarche qualité à destination des acteurs auvergnats de l'accueil.

Cette démarche qualité se traduit à travers **9 engagements** que nous nous engageons à tenir vis-à-vis de toute personne souhaitant être accompagnée par le PETR Pays de la Jeune Loire.

Engagement 1 – L'accompagnement de votre projet est au cœur de notre stratégie de territoire.

Engagement 2 – Vous accédez facilement à nos services.

Engagement 3 – Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé et d'un réseau de contacts utiles.

Engagement 4 – La confidentialité de nos échanges est garantie.

Engagement 5 – Votre demande est prise en compte de façon rapide et nous vous apportons une réponse adaptée.

Engagement 6 – Nous évaluons et qualifions ensemble votre projet global d'installation.

Engagement 7 – Un référent vous accompagne dans votre projet et vous suit lors de votre installation.

Engagement 8 – Un élu délégué à l'accueil favorise votre intégration locale.

Engagement 9 – Après votre installation, nous assurons un suivi pendant 3 ans.

Pour proposer un accueil de qualité aux (futurs) nouveaux

arrivants, neuf engagements ont été déterminés collectivement. Ils sont présentés dans un référentiel d'Engagement de service AFNOR (organisme certificateur français éditant les normes NF) spécifiquement créé en Auvergne, publié au journal officiel et reconnu d'intérêt public. Toute structure engagée dans une politique d'accueil volontariste peut adhérer à cette démarche, y compris hors région.

Ce référentiel reprend le meilleur des pratiques en matière d'accompagnement. Les dispositions de pilotage et d'organisation de cette démarche donnent un cadre, de la méthode pour toute structure souhaitant valoriser son investissement dans l'accueil.



La mission Accueil de nouvelles populations est cofinancée par l'UE dans le cadre du POI Feder-Massif Central et par l'Etat au titre du FNADT